

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 septembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DJS 206 DDCT Subvention (30.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Maison des Volontaires (1) au titre de la Jeunesse et de la Vie associative.

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention et la signature d'une convention pluriannuelle avec l'association Maison des Volontaires ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 13^e en date du 10 septembre 2018;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON au nom de la 7^e commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Maison des Volontaires (146941), 64, rue Pouchet (17^e).

Article 2 : Une subvention d'un montant global de 30.000 euros est attribuée à l'association Maison des Volontaires (146941), 64, rue Pouchet (17^e) pour son projet « Lien social – Développement de la Maison des Volontaires » (2018_07768 Jeunesse et 2018_07767 DDCT) et son projet « Déploiement de la Mobil'trip à Paris (2018_07766 Jeunesse).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée :

Sur les crédits de la Direction de la Jeunesse et des Sports :

Pour 26.000 euros à la fonction 3, rubrique 338, destination 3380002, au chapitre 65, nature 65748, sur la ligne de subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement

Sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires :

Pour 4.000 euros au chapitre 65, nature 6574, fonction 0, rubrique 024, destination 02400040, provisions pour subventions de fonctionnement au titre de la vie associative, du budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO